



VILLAGES DE VACANCES, HÔTELS ET RÉSIDENCES LOCATIVES en FRANCE SÉJOURS ET CIRCUITS à l'ÉTRANGER

www.vtf-vacances.com



BROCHURES GRATUITES, RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

PAR TÉLÉPHONE

04 42 123 200

NOUVEAU, NUMÉRO NON SURTAXÉ

(impératif si vous
souhaitez cumuler
la participation SRIAS
+ la remise VTF)

PAR INTERNET

www.vtf-vacances.com

(espace CE et collectivités)
avec le code **740186**
(seules les remises VTF
seront appliquées.)

Pour obtenir la subvention
SRIAS, réservez par téléphone)

Agents actifs et retraités des services de l'Etat de la région Occitanie, avec la SRIAS Occitanie et VTF bénéficiez de remises pour vos prochaines vacances.

Découvrez dans les brochures été et hiver et le site web toutes les offres vacances de VTF l'Esprit Vacances en France et à l'étranger.

Des villages et résidences de vacances à taille humaine en location, pension complète et demi-pension avec des animations pour les adultes et des clubs enfants gratuits dès 3 mois.

Des séjours et circuits à l'étranger, locations en Espagne et Italie, hôtels clubs en méditerranée ou circuits aux quatre coins du monde

CUMULEZ LES AVANTAGES !

La SRIAS participe à vos frais de séjours en plus des remises tarifaires accordées par VTF : détails et modalités page suivante.

TARIFS PRÉFÉRENTIELS ACCORDÉS À TOUS LES AGENTS

- **12% de remise** sur les villages et résidences VTF en France*
 - **5% de remise** sur les voyages et les villages "partenaires"
 - **Adhésion VTF offerte** (valeur **40€**)
 - Accès aux offres solidaires SRIAS : **25% de remise** sur une sélection de destinations pour les agents dont le quotient familial VTF est inférieur ou égal à 1130 €
- * VTF pratiquant une tarification variable en fonction du quotient familial (périodes grisées des grilles tarifaires), la remise sera de moins 17% pour les agents dont le QF mensuel est inférieur à 670€

NB : Les remises sont cumulables avec les offres première minute "IDvacances" et les Early Booking des séjours étranger sans transport (voir brochures et site web)
Elles ne sont pas cumulables avec les promotions de dernière minute et les "promos du jeudi", les "Packs surprise" et les "IDfûtées"

MODALITÉS PRATIQUES 2019



AI-JE DROIT A UNE PARTICIPATION DE LA SRIAS OCCITANIE ?

Tous les agents de l'état actifs et retraités en région Occitanie peuvent bénéficier d'une subvention en 2019.
Au minimum 20% des frais de séjours plafonné à 200€.

MONTANT DE LA PARTICIPATION

La participation SRIAS est calculée sur la base de votre quotient familial mensuel

Calcul du Quotient Familial Mensuel :

$$\text{Q.F.M.} = \frac{\text{dernier revenu fiscal de référence du foyer}}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

Vous devez impérativement fournir à VTF les justificatifs suivants :

- Copie du dernier bulletin de salaire ou de solde ou de pension émanant d'un ministère d'état (code MIN) ou d'un établissement bénéficiant d'une dérogation pour 2019
 - Copie du dernier avis d'imposition du foyer
- Les réservations ne pourront être confirmées que sur présentation de ces pièces.

REGLES DE FONCTIONNEMENT

En 2019, l'agent bénéficie d'une seule participation SRIAS pour l'année civile.

Si une famille est composée de 2 agents, la participation est plafonnée à une aide par année civile.

Les séjours doivent être de 7 jours minimum. Les participations SRIAS sont attribuées par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué à cette action par la SRIAS pour l'année civile 2019.

Dans le cas d'épuisement du budget prévu ou si vous souhaitez réserver plusieurs séjours vacances, la participation SRIAS ne pourra pas vous être attribuée mais les tarifs préférentiels VTF seront appliqués.

Tableau des tranches de revenus et des montants subventionnés SRIAS

| Séjours dont le tarif est basé sur le quotient familial | | |
|--|---------------------------|---|
| Tranches | Quotient familial mensuel | Subventions SRIAS |
| 1 ^{ère} tranche | Inférieur à 670€ | 60% des frais de séjour minimum 170 € - maximum de 600 € |
| 2 ^{ème} tranche | Entre 670 et 1130 € | 40% des frais de séjour minimum 170 € - maximum de 450 € |
| 3 ^{ème} tranche | Supérieur à 1130€ | 20% des frais de séjour minimum 100 € - maximum de 200 € |
| Séjours à tarif unique | | |
| Quel que soit le QF de l'agent | | |
| Pension complète ou 1/2 pension 30% des frais - Maxi 350€ Location 40% des frais - Maxi 350€ | | |

Pour partir pas cher !

TOUTES NOS
PROMOS ET BONS
PLANS SUR
www.vtf-vacances.com

